

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 19  
- votant par procuration 9  
- absent 1  
- total des votants 28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 20 juin 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi seize juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Fabrice LEPAREUX
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Arlette LECHACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO

**Absent :**

M. Vincent EDOUARD

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick CIBOIS est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.70/06.22**

**Objet : Personnel Ville  
Tableau des effectifs 2022 - Modifications**

**Délibération n°: D.70/06.22**

**Objet : Personnel Ville  
Tableau des effectifs 2022 - Modifications**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient, par conséquent, au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les effectifs de la collectivité sont, par ailleurs, amenés à évoluer en fonction des diverses orientations d'organisation de service et de l'évolution de la carrière des agents de la collectivité.

Le tableau des effectifs suit donc les évolutions structurelles de la collectivité et est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif.

Par ailleurs, si les emplois inscrits au tableau des effectifs ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils pourront être occupés par un agent contractuel en application des articles L332-8 à L332-12 du Code Général de la Fonction Publique qui autorisent le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Dans cette hypothèse, une attention particulière sera portée aux diplômes, qualifications et l'expérience professionnelle du candidat.

La durée de l'engagement sera fixée à 3 ans maximum, renouvelable de manière expresse, pour une durée totale maximum de 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, et en cas de reconduction, le contrat de l'agent se poursuivra pour une durée indéterminée.

Les emplois vacants feront donc l'objet d'une publicité de vacance.

Il appartient au Conseil Municipal de modifier par délibération le tableau des effectifs du personnel 2022.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 à L332-12,

Considérant la nécessité, d'une part, de pourvoir des postes vacants, et d'autre part, de créer de nouveaux postes,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 02 juin 2022 relatif aux suppressions de postes,

**Délibération n°: D.70/06.22**

**Objet : Personnel Ville  
Tableau des effectifs 2022 - Modifications**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal 2022 comme indiqué ci-après,
- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans les conditions définies lorsqu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur les emplois présentés ci-dessous,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au chapitre budgétaire 012 "Charges de personnel et frais assimilés" au budget Ville 2022.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 6 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO,  
M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*



*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*

*Christine Déchamps.*

**Délibération n°: D.70/06.22**

**Objet : Personnel Ville  
Tableau des effectifs 2022 - Modifications**

## Budget Ville 2022

### ♦ Suppressions de postes

Grade	Taux emploi	Postes à supprimer	Observations
Educateur Jeunes Enfants classe exceptionnelle	100 %	1	Poste créé pour avancement de grade : mobilité de l'agent
ATSEM principal 1ère classe	100 %	1	Retraite
Rédacteur principal 1ère classe	100 %	1	Retraite
Adjoint administratif principal 1ère classe	100 %	1	Réussite concours
Adjoint technique principal 1ère classe	82,86 %	1	Retraite
Adjoint technique principal 2ème classe	85,71, %	1	Mise en stage
Adjoint technique	100 %	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ intégration directe (2 postes),</li> <li>▪ recrutement sur autre grade (2 postes)</li> </ul>
Adjoint technique	71,43 %	1	Recrutement sur autre grade
Adjoint Animation	77,14 %	1	Recrutement sur autre grade

**Délibération n°: D.70/06.22**

**Objet : Personnel Ville  
Tableau des effectifs 2022 - Modifications**

♦ Vacances de poste

Par ailleurs, les emplois ci-dessous sont actuellement vacants au tableau des effectifs et ont fait ou vont faire l'objet d'une publicité de vacance :

Grade	Taux emploi	Postes vacants
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	68,57 %	1
Educateur jeunes enfants	100 %	1
Auxiliaire puériculture classe normale	100 %	1

♦ Créations de postes

Grade	Taux emploi	Postes à créer	Observations
Rédacteur	100 %	1	Réussite concours
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recrutement en prévision départ retraite 2023</li> <li>▪ mutation d'un agent CCAS vers la Ville</li> </ul>
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	2	Ouverture de classe maternelle et départ à la retraite
Adjoint animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	1	Suite mobilité interne dans le cadre d'un départ en retraite
Adjoint animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	77,14 %	1	Recrutement sur autre grade
Adjoint animation	22,86 %	1	Augmentation durée hebdomadaire
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	71,43 %	2	Recrutement sur autre grade et recrutement suite disponibilité
Adjoint technique	85,71 %	1	Mise en stage